

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juin 2019

2019-2506-79

Tarifs des activités extrascolaires et périscolaires et des séjours 3-17 ans – Modification -  
Décision

Le 25 juin 2019, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 18 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO

## Présents :

• ARCINS : M. GANELON, M. AMBROSINO • ARSAC : M. DUBO, Mme DUCOURTIOUX, M. HAUTIER • CUSSAC FORT MEDOC : M. FEDIEU, Mme SEGUIN, M. MARTIN • LABARDE : M. FONMARTY, M. LIAUBET • LAMARQUE : Mme ROSES-DUROUSSEAU • LUDON MEDOC : M. DUCAMP, Mme VALLIER, M. HEBRARD, Mme GARNET, M. DE ZEN • MACAU : Mme COLMONT-DIGNEAU, M. LALANNE, Mme SAVIN de LARCLAUSE, M. DELHOMME • MARGAUX-CANTENAC : M. BERNIARD, M. PICONTO, Mme MARTIN, M. SICHEL • LE PIAN MEDOC : M. MAU, M. PAGNAC, Mme BENTEJAC, M. VELLA, Mme JEGOU • SOUSSANS : M. GINESTET, Mme MAURIN

Conseillers en exercice : 39

Présents : 31

Votants : 36

Secrétaire de séance :  
M. PICONTO

## Absents excusés :

Mme HENRIEY pouvoir à Mme DUCOURTIOUX, M. SAINT-MARTIN pouvoir à Mme ROSES-DUROUSSEAU, M. BRUNO pouvoir à M. PICONTO, Mme OUVRRARD pouvoir à M. BERNIARD, Mme BEZAC pouvoir à M. VELLA, M. DECAUDIN, M. KLOTZ, M. RAPAU

Par délibération n°2016-2306-59 du 23 juin 2016, le Conseil Communautaire votait la tarification des camps 3-17 ans. Par délibération n°2018-2709-134 du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire votait la modification des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires.

Vu l'avis du groupe de travail Petite Enfance/Jeunesse du 16 mai 2019, et afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie et l'impact financier de l'élargissement des horaires des établissements extrascolaires et périscolaires, il est proposé d'appliquer une hausse des tarifs de + 2 % sur les activités périscolaires, extrascolaires et les camps.

Il est donc proposé la mise en place des tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

## TARIFS EXTRASCOLAIRE/PERISCOLAIRE

		TARIFS EXTRASCOLAIRE/PERISCOLAIRE			
		PERISCOLAIRE	MERCREDI		EXTRASCOLAIRE (vacances)
		Lun-Mar-Jeu-Ven (matins et soirs)	Journée	1/2 journée	Journée
	Tarif à la 1/2 heure	Tarif à la journée*	Forfait 1/2 journée* (7h-14h ou 12h-19h)	Tarif à la journée*	
QF1	0-300	0,22 €	5,39 €	2,69 €	5,39 €
QF2	301-400	0,29 €	6,28 €	3,14 €	6,28 €
QF3	401-500	0,29 €	7,18 €	3,59 €	7,18 €
QF4	501-600	0,34 €	8,08 €	4,04 €	8,08 €
QF5	601-700	0,34 €	9,42 €	4,71 €	9,42 €
QF6	701-850	0,40 €	9,87 €	4,94 €	9,87 €
QF7	851-1000	0,40 €	10,32 €	5,16 €	10,32 €
QF8	1001-1250	0,45 €	11,67 €	5,83 €	11,67 €
QF9	1251-1500	0,51 €	12,57 €	6,28 €	12,57 €
QF10	1501 à 1750	0,56 €	13,02 €	6,51 €	13,02 €
QF11	1751et +		13,46 €	6,73 €	13,46 €

\* Une déduction de 50 centimes sera appliquée aux familles dont l'enfant relève d'un PAI lorsque le repas est fourni directement par la famille

## TARIFS DES CAMPS 3-11 ANS ORGANISES PAR LES ALSH

		Tarif/jour/enfant
QF1	0-300	10,20 €
QF2	301-400	12,24 €
QF3	401-500	14,28 €
QF4	501-600	16,32 €
QF5	601-700	18,36 €
QF6	701-850	20,40 €
QF7	851-1000	21,42 €
QF8	1001-1250	22,44 €
QF9	1251-1500	24,48 €
QF10	1501-1750	26,52 €
QF11	1751 et plus	28,56 €

## TARIFS DES CAMPS 11-17 ANS ORGANISES PAR LES ACTIONS JEUNES

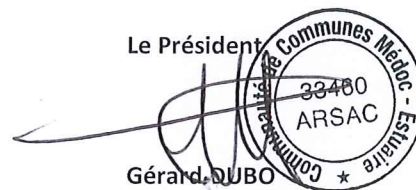
		Tarif/jour/jeune
QF1	0-300	20,40 €
QF2	301-400	22,44 €
QF3	401-500	24,48 €
QF4	501-600	26,52 €
QF5	601-700	28,56 €
QF6	701-850	30,60 €
QF7	851-1000	31,62 €
QF8	1001-1250	32,64 €
QF9	1251-1500	34,68 €
QF10	1501-1750	36,72 €
QF11	1751 et plus	38,76 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► Décide la modification des tarifs des activités périscolaires, extrascolaires et des camps tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

► Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président



Gérard DUBOIS